RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées

RÉSULTAT DU VOTE

Nombre de membres ayant voix délibératives : **40**
Nombre votants : **31** (23 présents + 8 pouvoirs)
Voix favorables : **31**
Voix défavorable : 0
Abstention : 0
Refus de prendre part au vote : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 12 mars 2026

Délibération N°2026-10
Portant sur la subvention à l'Association Sportive UTTOP – AS UTTOP

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes,

Vu l'arrêté du 14 mars 2024 portant sur les statuts de l'Université de technologie de Tarbes,

Vu l'avis de la Commission de la Contribution de la Vie Etudiante et du Campus (CVEC), du 20 février 2026,

Considérant que 31 membres étaient présents ou représentés, sur les 40 qui composent le conseil d'administration, le quorum étant atteint,

DÉCIDE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de **3 000 euros** pour **« l'Association Sportive UTTOP – AS UTTOP »**, dans le cadre du projet :

- **Course de karting de 24h en équipe, organisée par l'ESSEC.**

Fait à Tarbes, le 12 mars 2026

Pour le Président du conseil d'administration,

Antoine NUNES

Le Directeur,

Jean-Yves FOURQUET